

certifié conforme à l'original



EURL 2F BUSINESS EXCELLENCE

9 rue charles d'orléans

91540 MENNECY

COMPTES ANNUELS

Période du 1 juillet 2022 au 30 juin 2023

TALENZ GROUPE FIDORG

62 rue de la Chaussée d'Antin

75009 PARIS-09

01.40.16.79.80

paris@talenz-fidorg.fr

www.fidorg.talenz.fr

COMPTES DE RÉSULTAT

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

	Du 01/07/22 Au 30/06/23	Du 01/07/21 Au 30/06/22	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Production vendue (biens et services)	102 200,46	59 857,49	42 342,97	70,74
Montant net du chiffre d'affaires	102 200,46	59 857,49	42 342,97	70,74
Autres produits	0,24		0,24	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	102 200,70	59 857,49	42 343,21	70,74
Charges d'exploitation				
Autres achats et charges externes	4 507,12	4 077,10	430,02	10,55
Impôts, taxes et versements assimilés	477,00		477,00	
Salaires et traitements	68 000,00	29 000,00	39 000,00	134,48
Charges sociales	25 048,06	28 007,13	-2 959,07	-10,57
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	433,50	433,50		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	98 465,68	61 517,73	36 947,95	60,06
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	3 735,02	-1 660,24	5 395,26	324,97
Quotes-parts de résultat sur opérat. faites en commun				
Produits financiers				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)				
Charges financières				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)				
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				
RÉSULTAT COURANT <small>Taxt impôts (I-II+III-IV+V-VI)</small>	3 735,02	-1 660,24	5 395,26	324,97
Produits exceptionnels				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)				
Charges exceptionnelles				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	102 200,70	59 857,49	42 343,21	70,74
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	98 465,68	61 517,73	36 947,95	60,06
Bénéfice ou Perte	3 735,02	-1 660,24	5 395,26	324,97

certifié conforme à l'original



EURL 2F BUSINESS EXCELLENCE

9 rue charles d'orléans

91540 MENNECY

COMPTES ANNUELS

Période du 1 juillet 2022 au 30 juin 2023

TALENZ GROUPE FIDORG

62 rue de la Chaussée d'Antin

75009 PARIS-09

01.40.16.79.80

paris@talenz-fidorg.fr

www.fidorg.talenz.fr

BILAN - ACTIF

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

ACTIF	Valeurs au 30/06/23			Valeurs au 30/06/22
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	6 355,30	6 224,41	130,89	564,39
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	39 758,89		39 758,89	39 758,89
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	46 114,19	6 224,41	39 889,78	40 323,28
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	21 627,78		21 627,78	22 343,94
Autres créances (3)	4 756,42		4 756,42	3 662,95
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	30 934,44		30 934,44	
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL (II)	57 318,64		57 318,64	26 006,89
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	103 432,83	6 224,41	97 208,42	66 330,17
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN - PASSIF

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

PASSIF	Valeurs au 30/06/23	Valeurs au 30/06/22
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 4 000,00)	4 000,00	4 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	400,00	400,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-22 695,01	-21 034,77
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	3 735,02	-1 660,24
SITUATION NETTE	-14 559,99	-18 295,01
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	-14 559,99	-18 295,01
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (I) Bis		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		950,56
Emprunts et dettes financières diverses (3)	3 693,82	4 823,78
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	2 336,12	762,61
Dettes fiscales et sociales	105 738,47	78 088,23
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	111 768,41	84 625,18
Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	97 208,42	66 330,17
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an	111 768,41	84 625,18
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		950,56
(3) Dont emprunts participatifs		

2F BUSINESS EXCELLENCE

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
Au capital social de 4 000 €
Siège social : 9 Rue Charles d'Orléans
91540 MENNECY
R.C.S. EVRY 514 045 004

PROCES-VERBAL DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 DECEMBRE 2023

*L'an deux mille vingt-trois
Le trente et un décembre
A neuf heures*

Au siège social.

Le soussigné, Fabrice FERRET, Associé Unique de la Société « **2F BUSINESS EXCELLENCE** », Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée, au capital de 4 000 €,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Gérant de la Société, Monsieur Fabrice FERRET, Associé Unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de l'exercice de la Société ouvert le 1^{er} juillet 2022 et clos le **30 juin 2023**.

Les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du Commerce intervenues au cours de l'exercice écoulé sont relatées dans le procès-verbal annexé.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le **30 juin 2023**,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du Commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le **30 juin 2023**, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter **le bénéfice de 3 735,02 €** au compte « **Report à Nouveau** ».

Conformément à la loi, il est pris acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des derniers exercices.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique prend acte des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du Commerce qu'il a passé avec la Société au cours de l'exercice écoulé ou qui se sont poursuivies.

L'Associé Unique précise qu'en application de l'article 42-2 du décret du 23 mars 1967, les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du Commerce seront portées au registre des décisions de l'Associée Unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Fabrice FERRET

ff

2F BUSINESS EXCELLENCE

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
Au capital social de 4 000 €
Siège social : 9 Rue Charles d'Orléans
91540 MENNECY
R.C.S. EVRY 514 045 004

ANNEXE

CONVENTIONS PASSEES ENTRE LA SOCIETE ET L'ASSOCIE UNIQUE

Les conventions qui se sont poursuivies entre la Société et l'Associé Unique au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023 ont été les suivantes :

- ❖ Monsieur Fabrice FERRET a été rémunéré pour ses fonctions de gérant à hauteur 64 000,00€.
- ❖ Les cotisations sociales ont été prises en charge par la Société à hauteur de 25 048,06 €.
- ❖ La société « HEALTHME » détient un compte courant dans notre société qui s'élève au 30/06/2023 à 3 693,82 € et n'a pas donné lieu à rémunération.
- ❖ Notre société détient un compte courant dans les comptes de la société « AMMANI » qui s'élevait au 30/06/2023 à 3 535,85 € et n'a pas donné lieu à rémunération.

Le Gérant



ff